

Fiche 22 : Conserver la proximité des actions

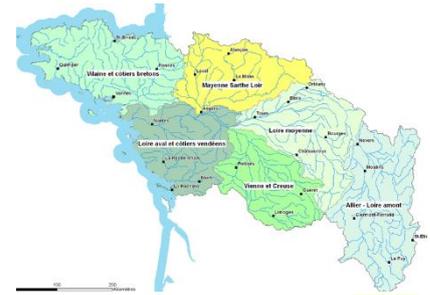
22.1. Les problématiques identifiées

Dans le cadre de l'étude, les personnes rencontrées ont exprimé une crainte concernant la perte de proximité dans la mise en œuvre des actions. Cette perte de proximité entraînerait un éloignement des élus dans la mise en œuvre des actions opérationnelles, mais aussi une perte d'efficacité. Ces craintes ont notamment été exprimées concernant la mise en place d'un EPTB Armoricaïn.

La volonté de conserver une proximité dans les actions à amener un certain nombre de personnes à exprimer leur avis sur l'étude d'opportunité à la création d'un EPTB armoricaïn. Dans le cadre de la concertation avec les acteurs locaux, il est ressorti que l'échelle régionale n'était pas adaptée pour mettre en place une solidarité territoriale autour de l'eau car elle est trop éloignée des territoires et des citoyens. L'une des personnes rencontrées a indiqué que la mise en place d'un EPTB armoricaïn permettrait la mise en place d'une solidarité territoriale à l'échelle régionale.

Cependant, l'étude sur la solidarité territoriale à l'échelle du SAGE Rance Frémur baie de Beausseais a également questionné un certain nombre d'acteurs locaux qui craignaient que la CLE souhaite porter les actions du petit cycle et du grand cycle de l'eau à l'échelle du SAGE. Aussi, beaucoup de personnes ont insisté sur le fait qu'il existait **une pluralité d'échelles pertinentes** pour mettre en œuvre les actions sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau et qu'elles ne devaient pas être remise en cause.

L'échelle pertinente pour mettre en place une solidarité territoriale autour de l'eau dépend des usages. Pour le grand cycle de l'eau, l'échelle la plus pertinente est le bassin versant. Plusieurs personnes estiment que les échelles administratives ne font que « brouiller les pistes ». En revanche, pour le développement économique, et notamment les circuits-courts, les personnes rencontrées estiment que cela relève davantage d'une logique administrative. Cependant, il ressort des échanges que les différentes échelles peuvent créer des barrières administratives. Ces dernières semblent difficilement franchissables. C'est par exemple le cas entre les départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.



Bassin Loire Bretagne



Région, département, SAGE RFBB



Producteurs eau potable



EPIC



22.2.ACTION 9	Identifier les articulations et les synergies entre les différentes échelles d'intervention des acteurs de l'eau
Enjeu	Conserver la proximité des actions
Public concerné	Tous les acteurs intervenant autour de l'eau (petit cycle et grand cycle)
Objectifs	Rappeler les échelles d'intervention et la plus-value de chacune S'assurer qu'il n'y a pas de concurrence entre les différentes échelles
Modalités de mises en œuvre	<p>Dans le cadre de la concertation avec les acteurs locaux, il est ressorti la nécessité de rappeler les différentes échelles d'intervention et la plus-value de chacune. Dans le cadre du diagnostic pour la co-construction d'un Projet de Territoire Eau à l'échelle du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, il sera nécessaire de réaliser une cartographie des compétences. Cette action sera intégrée dans la co-construction du PTE. Elle permettra de déterminer qui fait quoi dans le domaine de l'eau sur chaque territoire et de rappeler le rôle, les compétences et la plus-value de chaque structure. L'élaboration d'une cartographie des compétences autour de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais sera également l'occasion d'identifier s'il existe des doublons dans la mise en œuvre de certaines actions sur les territoires. Cela permettra aussi de renforcer la coopération entre les différentes structures en charge de l'eau sur le territoire du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais. A partir de cette cartographie des compétences, il sera possible d'engager une discussion sur les actions qui pourraient être mutualisées. En effet, dans le cadre de la co-construction du Projet de Territoire Eau, il est également prévu d'identifier les actions mutualisables dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais et les manques et besoins des opérateurs de bassins versants.</p> <p>Une étude régionale sur l'organisation des ressources techniques mobilisées en Bretagne a été réalisée par le conseil régional en 2014. Le rapport d'état des lieux de l'étude régionale évoque la mutualisation des moyens. Les structures ayant répondu à l'enquête réalisée par la région Bretagne ont fait émerger un certain nombre de pistes d'amélioration possibles en matière de partenariats entre structures impliquées sur le grand cycle de l'eau. Il est par exemple proposé de mutualiser des moyens en termes de fonctions supports (secrétariat, services juridiques, gestion de bases de données, SIG). L'élaboration du Projet de Territoire Eau à l'échelle du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais permettra d'aborder la question des mutualisations possibles et souhaitables et l'échelle à laquelle il est possible de les mutualiser. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà évoquées. Il s'agit des mutualisations possibles entre SAGE et bassin versant mais aussi les mutualisations inter-SAGE, inter- bassin versant.</p> <p>La concertation avec les acteurs locaux a aussi mis en avant que les EPCI n'étaient pas considérés comme des lieux de solidarité territoriale, et plus particulièrement autour de l'eau. Cependant, les personnes rencontrées ont indiqué que les prises de compétence GEMAPI, eau potable et assainissement seraient l'occasion de renforcer la solidarité territoriale autour de l'eau à l'échelle des EPCI. Il serait donc intéressant de s'interroger sur les solutions possibles pour que les EPCI deviennent des lieux où la solidarité territoriale s'exerce, notamment dans le domaine environnemental et les conséquences que cela pourrait avoir sur l'organisation actuelle. Ce point est d'autant plus important avec le désengagement progressif des départements pour l'accompagnement des territoires pour les actions sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau. De plus, les EPCI sont à une échelle proche du territoire.</p>
Points de vigilance	<p>La concertation avec les acteurs locaux met en avant la nécessité de rappeler l'application d'un principe de subsidiarité dans le périmètre du SAGE notamment en ce qui concerne le grand cycle de l'eau.</p> <p>Les EPCI vont prendre de nouvelles compétences dans le domaine de l'eau dans les années à venir. Ces territoires pourront devenir de nouveaux échelons de solidarité territoriale autour de l'eau. Il est nécessaire de s'interroger sur l'impact que cela pourrait avoir sur les solidarités déjà existantes.</p>